



Code d'éthique et de conduite de l'ISO

(Tel qu'approuvé aux termes de la Résolution du Conseil 11/2023
adoptée le 23 février 2023)

a) Introduction

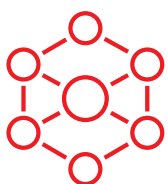
Depuis sa fondation, l'ISO est associée à des valeurs d'équité, d'intégrité et d'impartialité. C'est un espace où les défis mondiaux sont abordés dans le cadre d'une collaboration internationale. Ses processus transparents et consensuels pour l'élaboration des Normes internationales et autres documents normatifs, reposant sur les contributions d'experts compétents et la participation des parties prenantes concernées, procurent des solutions de pointe concrètes à l'appui de la diffusion des technologies et de l'innovation.

Les Normes internationales et autres documents normatifs servent la communauté internationale indépendamment des intérêts de toute personne ou organisation, quelle qu'elle soit. Aussi les travaux de l'ISO sont menés dans un cadre international, plurisectoriel, impliquant de multiples parties prenantes, et il est impératif que ses activités soient conduites de manière éthique, de sorte à obtenir la confiance de toutes les parties impliquées dans la normalisation comme du grand public. Par conséquent, les personnes agissant pour le compte ou au nom de l'ISO sont tenues de rendre des comptes à l'Organisation et d'agir conformément aux lois et réglementations en vigueur, et d'adhérer à un ensemble de valeurs, principes et politiques qui peuvent aller au-delà des obligations légales.

Les principes exposés dans le présent Code englobent des normes de comportement minimales non-négociables. Le présent Code ne se veut pas exhaustif et n'entend pas couvrir toutes les situations susceptibles de survenir : il fournit un cadre et un socle de base décrivant la conduite à observer.

b) Groupes visés

Le présent Code fixe des principes de conduite pour les personnes agissant pour le compte ou au nom de l'ISO, à savoir les individus représentant les membres de l'ISO, les groupes de gouvernance de l'ISO et leurs membres, la communauté de la normalisation ISO, en ce compris les organisations en liaison, et le Secrétariat central (ISO/CS).



c) Principes

Du fait de notre implication à titre individuel dans des activités au sein du système ISO, nous adhérons aux principes énoncés ci-après.

1. Se conformer aux obligations légales et statutaires

Nous respectons les lois et réglementations en vigueur et évitons les comportements collusoires et anticoncurrentiels.

Au sein du système ISO, nous reconnaissons que les *Statuts* constituent le document de gouvernance le plus important. Les *Statuts* sont mis en œuvre au moyen des *Règles de procédure* et sont complétés par des documents de politique additionnels. Les travaux techniques de l'ISO sont menés conformément aux règles applicables aux travaux des comités techniques de l'ISO, à savoir les *Directives ISO/IEC, Partie 1 – Procédures pour les travaux techniques – Supplément ISO consolidé – Procédures spécifiques à l'ISO*.¹

2. S'acquitter de ses obligations et agir de bonne foi, conformément à l'objet, aux politiques et aux principes de l'Organisation

Œuvrant dans l'intérêt de la communauté mondiale, nous représentons nos mandants et parties prenantes, en consultation avec ces derniers le cas échéant, tout en agissant en tout temps dans le meilleur intérêt de l'ISO. Ce faisant, nous agissons de bonne foi et de façon équitable et impartiale et ne laissons pas nos relations ou nos intérêts personnels ou professionnels influencer notre capacité à agir.

Nous respectons les principes essentiels de la normalisation internationale, à savoir le consensus, la transparence, l'ouverture, l'impartialité, l'efficacité, la pertinence, la cohérence et la prise en compte de la dimension développement.

Nous nous conformons aux politiques de l'ISO et souscrivons aux concepts de compromis et de recherche du consensus, en particulier dans le cadre de l'élaboration des normes et autres documents normatifs ISO, et nous acceptons et respectons les décisions consensuelles.

Nous nous abstenons de diffuser des informations fausses ou trompeuses ou de dissimuler des informations nécessaires à un examen complet, équitable et exhaustif des questions en jeu.

¹ Néanmoins, ces documents de procédure de l'ISO ne sauraient prévaloir sur les lois et réglementations internationales, régionales et nationales qui font autorité.

3. Observer un comportement éthique

Nous faisons preuve d'honnêteté, d'intégrité, de respect, d'ouverture et de transparence dans l'ensemble de nos activités.

Nous respectons autrui et la diversité des opinions d'ordre professionnel – scientifiques, techniques ou autres.

Aucune forme de harcèlement ou de coercition, notamment d'ordre sexuel, moral ou financier, n'est tolérée.

4. Promouvoir et faciliter l'expression de toutes les voix

En tant qu'organisation mondiale, nous veillons à ce que la participation aux activités de l'ISO soit véritablement représentative de la communauté mondiale et que tout obstacle à une pleine participation sur un pied d'égalité soit identifié et systématiquement traité de manière active.

En tant que communauté, nous défendons la diversité et l'inclusion, en accordant une attention particulière aux questions liées à l'égalité des sexes, à l'âge et au niveau de développement économique, et donnons à quiconque la possibilité de contribuer au processus décisionnel de l'Organisation ainsi qu'à l'ensemble des normes et documents normatifs ISO.

5. S'engager de manière constructive dans les activités de l'ISO

Dans l'exercice de nos fonctions, nous faisons preuve de vigilance, de prudence, de diligence et de compétence.

Nous comprenons la mission de l'ISO et y contribuons activement dans le cadre du mandat de nos fonctions respectives.

Nous nous efforçons d'agir en pleine connaissance de cause et de prendre des décisions dans le respect du devoir de vigilance.

6. Déclarer et gérer de façon adéquate tout conflit d'intérêt réel ou potentiel

Nous nous attachons à éviter tout conflit d'intérêt réel, potentiel ou perçu en communiquant de manière équitable, transparente et opportune avec les parties intéressées. Dans l'éventualité où des conflits d'intérêt réels ou potentiels seraient identifiés, ceux-ci seront immédiatement divulgués et traités par le biais de mécanismes appropriés.

7. Protéger les informations confidentielles

Nous protégeons l'intégrité des discussions et délibérations et ne dévoilons pas d'informations de nature confidentielle.

Nous veillons à ce que les données ou documents confidentiels en notre possession soient protégés de manière appropriée.

Nous respectons les politiques de l'Organisation relatives à la protection des données.

8. Protéger les actifs de l'ISO

Nous agissons de façon financièrement responsable, en faisant preuve de prudence à l'égard des actifs de l'ISO, et protégeons et défendons activement la propriété intellectuelle de l'ISO, notamment le droit d'auteur et les marques.

9. Éviter et prévenir toute forme de corruption

Nous nous interdisons de proposer, directement ou par le biais d'intermédiaires, un quelconque avantage personnel ou financier indu ou autre avantage en vue d'obtenir ou de conserver un avantage auprès d'un tiers ; nous nous interdisons également d'accepter un quelconque avantage de cet ordre en contrepartie d'un traitement préférentiel.

10. Signaler et résoudre les différends et veiller au respect des solutions convenues

Nous identifions et signalons les différends en temps utile, conformément aux processus et mécanismes de résolution convenus.

Nous respectons les décisions prises dans le cadre des processus susmentionnés et veillons au respect desdites décisions.

d) Mise en œuvre

Le présent Code est approuvé par le Conseil et demeure sous sa responsabilité. Il est complété par des documents relatifs à sa mise en œuvre à l'intention des groupes visés mentionnés dans la section b) ci-dessus. Lesdits documents de mise en œuvre sont sous la responsabilité du :

- Conseil: pour les membres de l'ISO et les groupes de gouvernance
- Bureau de gestion technique: pour la communauté technique et les organisations en liaison
- Secrétaire général: pour le personnel de l'ISO/CS



**Organisation internationale
de normalisation**

Secrétariat central de l'ISO
Chemin de Blandonnet 8
1214 Genève, Suisse

La préservation de notre planète nous tient à cœur.
Cette brochure a été imprimée sur du papier recyclé.
© ISO, 2023
Tous droits réservés
ISBN 978-92-67-21315-6

[iso.org](https://www.iso.org)